

SOMMAIRE

Le privé dans les établissements scolaires	02
Carnet militant	03
Conseil central de la CSN	04
Le SPECA et les fondations	05
La convention	06

SPECA HEBDO

SPECA-HEBDO
Volume 32
Numéro 09
Jeudi 16 février 2012
www.speca.ca.edu

8 mars 2012, ça s'en vient !

Le 8 mars prochain, c'est la journée internationale des femmes. Au SPECA, nous aimerions souligner l'événement par trois invitations à toutes les enseignantes, mais aussi aux enseignants :



Le Collectif 8 mars, Huguette Latulippe/Promotion inc. Illustration : Julie Rocheleau

- Nous avons fait l'achat de 50 épinglettes auprès du Conseil central du Montréal métropolitain. Pour chaque épinglette, un montant est versé à la Fédération des femmes du Québec. Nous avons distribué les épinglettes à l'assemblée du 9 février et il nous en reste quelques-unes.
- Un 5 à 7 intitulé «Le féminisme? Plus actuel que jamais!» est organisé par le Comité de la condition féminine du Conseil central. Il s'agit d'une rencontre informelle pour échanger sur les acquis du mouvement féministe et sur les batailles à venir. Le 5 à 7 aura lieu – on ne s'en étonnera pas – le 8 mars au Bistro In Vivo, une coopérative de travail lancée par deux jeunes femmes et située au 4264 rue Sainte-Catherine Est. Vous pouvez réserver votre place auprès de Mireille Bénard au 514-598-2030 ou à mireille.benard@csn.qc.ca.
- Que signifie le 8 mars pour vous, en 2012? Quelles devraient être les priorités du mouvement féministe? Comme enseignante, comme syndiquée, comment cela se manifeste-t-il? Écrivez-nous et nous vous publierons au prochain numéro!

UNE PRÉSENCE

bien réelle, mais
sous contrôle

Pour faire suite à une résolution du dernier congrès de la FNEEQ, le comité école et société a entrepris une vaste enquête sur la présence du privé dans les établissements d'enseignement¹. Des questionnaires ont été envoyés dans tous les syndicats de la fédération. La réponse des syndicats a été plutôt bonne et un questionnaire sur deux, environ, nous est revenu. Malgré certaines réponses incomplètes – le sujet était vaste ! –, le comité croit avoir pu en tirer un assez juste état des lieux. Le résultat est plutôt mitigé : si le privé est bel et bien installé dans la plupart des écoles, cégeps et universités, sa présence semble toutefois sous contrôle. Mais une vigilance s'impose, car sa présence risque de s'accroître dans les années à venir.

Notre enquête s'est orientée sur quatre aspects : les fondations, la formation sur mesure, les services en sous-traitance et la publicité dans les établissements. Nous avons par la suite élargi notre approche en abordant la question de la recherche et des centres de transfert technologique.

Dans les établissements scolaires où la FNEEQ a des syndicats, les fondations sont particulièrement bien établies : la quasi-totalité des établissements en a une. Les montants administrés sont très variables : de 100 000 \$ à 2,5 M\$ en fonds consolidés, avec des sommes recueillies par année allant de 1 200 \$ à 575 000 \$ pour les cégeps. Les universités quant à elles atteignent des sommes beaucoup plus élevées : 15 M\$ pour l'Université de Montréal (année 2009-2010) et 500 M\$ pour l'Université McGill (année 2008-2010)!

Il est pertinent de se questionner sur la place qu'occupent désormais les fondations. Dans quelle mesure les sommes recueillies lient-elles les établissements aux entreprises qui, souvent, donnent généreusement et dont certains représentants siègent au conseil d'administration ? En période de coupes budgétaires, ces établissements ne seront-ils pas tentés d'aller chercher dans le budget des fondations, pour des dépenses, l'argent qui devrait provenir du financement public ? L'objectif d'accumuler plus de revenus pour une fondation devrait-il faire partie de la mission d'un établissement d'enseignement ? Chose certaine, les fondations ne rendent pas l'enseignement démocratique : elles favorisent davantage de compétition entre les institutions et accentuent les inégalités par les revenus variables qu'elles cumulent.

Dans les cégeps, la formation sur mesure génère des revenus autonomes difficiles à obtenir si l'établissement n'est pas directement sollicité. Le privé n'est pas très présent dans ce domaine et les formations sont surtout données à des organismes gouvernementaux. Cependant, ce secteur pourrait être en expansion au cours des prochaines années à cause des besoins toujours plus grands de formation des travailleurs.

La sous-traitance est quant à elle clairement entrée dans les mœurs. De nombreuses sections sont désormais offertes en sous-traitance dans la majorité des établissements, notamment l'entretien ménager, les cafétérias, la sécurité, les machines distributrices. Ce recours n'est cependant pas systématique et la majorité des secteurs restent encore administrés par les écoles, cégeps et universités. Tout pourrait donc sembler sous contrôle. Mais la question des cafétérias reste tout de même à considérer : y a-t-il un risque à laisser un domaine aussi essentiel que l'alimentation à des compagnies privées dont plusieurs sont

¹ Résultats de l'enquête sur la présence du privé dans les établissements d'enseignement, Comité école et société, FNEEQ, décembre 2011. La version définitive sera disponible sur le site web de la FNEEQ au début du mois de janvier.

des multinationales souvent peu préoccupées par la qualité de la nourriture? Le très bas niveau de syndicalisation des entreprises sous-traitantes est lui aussi inquiétant.

En ce qui a trait à la publicité commerciale, elle semble assez bien balisée. Au secondaire, la Loi sur la protection du consommateur interdit toute publicité destinée aux moins de 13 ans, ce qui en limite la portée, alors qu'elle est moins présente au Québec que dans les autres provinces du Canada (21,4% au Québec contre 34,3%). Dans les cégeps et universités, elle serait surveillée par les associations étudiantes et les syndicats qui ne la souhaitent pas. Dans tous les établissements, elle concerne surtout les produits alimentaires et se retrouve principalement sur les machines distributrices.

La présence du privé se manifeste enfin dans les centres collégiaux de transfert technologique (CCTT) et dans la recherche. Les CCTT ont pour mission d'accompagner les entreprises par la formation, par un soutien technique et en favorisant le développement technologique. Ils permettent à la communauté de profiter des compétences et de l'expertise issues des recherches appliquées de niveau collégial. Ils sont rarement une source de revenus supplémentaire, mais permettent d'accentuer le rayonnement d'un cégep. Au niveau universitaire, les restrictions budgétaires des gouvernements et la compétition entre les établissements accentuent les pressions pour augmenter la contribution du secteur privé. Ce virage favoriserait nettement la recherche utilitaire, dont les résultats pourraient bénéficier directement aux entreprises privées, au détriment de la recherche fondamentale. La tendance actuelle dans les universités est de mettre la priorité sur la recherche en collaboration avec l'entreprise, au détriment de la mission d'enseignement.

D'une façon générale, le financement insuffisant de l'ensemble des établissements d'enseignement est une constante dans leurs liens avec le privé. Le recours au privé devient plus nécessaire lorsque des besoins financiers se font sentir, alors que les entreprises sont intéressées par ce grand marché captif qui est celui des écoles, des cégeps et des universités. Dans le contexte actuel, il est fort probable que l'entreprise privée tentera par divers moyens de pénétrer davantage le milieu de l'éducation.

Mais pour le moment, une sensibilisation des Québécois devant les incidences négatives d'ouvrir trop grand la porte à des entreprises privées nous a permis de maîtriser relativement bien la situation : le privé occupe moins de place ici qu'ailleurs en Amérique du Nord. Le débat n'est cependant pas clos. L'aspect public de notre système d'éducation a bel et bien été réduit et des pressions toujours fortes se font sentir pour accorder plus de place au privé. Malgré ses limites, notre enquête s'est avérée pertinente et nous a permis de mesurer l'ampleur du phénomène afin de mieux le combattre.

On peut rejoindre le comité école et société à l'adresse : cesfneeq@csn.qc.ca

carnet carnet carnet carnet

... MILITANT ...

Nous avons été informés de la tenue d'une campagne nationale visant à faire parvenir des lettres à nos sénateurs québécois afin qu'ils s'opposent au projet de loi C-10 sur la justice criminelle ou, à tout le moins, qu'ils le modifient. Un site web présente la campagne et permet d'envoyer à tous les sénateurs du Québec une lettre type afin qu'ils réagissent. 360 000 messages ont déjà été envoyés, soyez du nombre!

<http://www.leadnow.ca/fr/pour-un-canada-securitaire>

Le SPECA, par le passé, a soutenu les employés du restaurant *Le roi du coq rôti*, qui vivaient un lock-out. Celui-ci, qui a duré 40 mois, est finalement terminé. Le règlement prévoit une convention bonifiée ainsi que des indemnités. Plus de détails sur le site de la CSN : <http://www.csn.qc.ca/web/csn/communiquer/-/ap/comm12-11-11>

Une vidéo très intéressante au sujet de la syndicalisation chez Couche-Tard : <http://vimeo.com/34954661>

Alternatives a lancé le site « indignez-vous » et vous invite à faire un contrepoids citoyen à la vision du monde que veut nous imposer le gouvernement Harper. L'idée est simple : une pétition vivante, un endroit où tout un chacun peut s'adresser directement à Stephen Harper et lui dire, dans ses propres mots, ce qui le préoccupe, soit par vidéo, soit par texte ou par photo. Cette tribune ouverte et démocratique vous appartient. Elle sera ensuite envoyée au gouvernement Harper et à tous les députés de la Chambre des communes. À voir à <http://indignez-vous.ca>

Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN organise une projection publique du documentaire d'Hugo Latulippe, *République, un abécédaire populaire*, le jeudi 23 février à 19 h. Dans ce film de 90 minutes, le réalisateur donne la parole à de nombreuses personnalités publiques québécoises : des philosophes, des profs, des syndicalistes, des artistes... Les idées qu'on nous livre sont inspirantes pour l'avenir.

La projection sera suivie d'un échange avec Hugo Latulippe, le réalisateur, ainsi que Jacques Létourneau, du comité exécutif de la CSN.

À voir au 1601 rue de Lorimier (métro Papineau)
C'est gratuit et c'est ouvert à toutes et à tous!
Pour s'inscrire, on contacte Emmanuelle Proulx
au 514 598-2012 ou à emmanuelle.proulx@csn.qc.ca

**SADC Arthabaska-Érable:
3 mois et demi de lockout.**

Les 4 membres du petit mais courageux syndicat de la SADC nous ont fait un exposé de la situation particulière qui prévaut dans cet organisme. Ces derniers ont été mis en lockout même si des rencontres de négociation étaient toujours à l'agenda et que les syndiqués avaient finalement retiré presque toutes leurs demandes afin de se contenter du statu quo. Fait à noter, les membres du conseil d'administration de cet outil de financement sont... les seuls membres en règle de la SADC, évitant ainsi toute élection au CA. et permettant, de toute évidence, de gérer les subventions de Développement économique Canada avec peu de transparence. L'exécutif du SPECA a voté un appui financier à la SADC pour la soutenir dans sa dure bataille.

**Valorisation et la préservation des services publics:
pour tenter de sauver notre système public de santé de
l'attaque sournoise qui le ronge.**

Nous avons eu une présentation en trois parties, par la Fédération de la Santé et des Services sociaux, de la situation qui se dégrade à une vitesse stupéfiante dans le système de santé.

1. Plan d'action de la FSSS

La fédération a commencé une campagne, il y a environ un an, visant à mieux informer et former les syndiqués par le biais d'échanges entre les régions sur ce qui se passe ou se prépare dans notre système de santé. L'implantation d'une approche proactive permettra en outre de proposer des alternatives constructives dès que des projets incompatibles avec les valeurs profondes de notre système de santé tentent d'être mis en œuvre par la partie patronale. Les négociations autour de la lettre d'entente LE31 visent d'ailleurs à assurer que la partie syndicale est mise au courant avant que les changements soient mis en œuvre.

2. La méthode LEAN (ou toyotisme)

Ce sigle auquel les gestionnaires et le ministre font de plus en plus référence nous a été démystifié par ce que je résumerais ainsi : la méthode LEAN est un procédé industriel visant à remplacer la façon de faire «à la Ford» tel que nous la vivions jusqu'en 1950. Les chaînes de montage fonction-

Comme d'habitude, les premiers points à l'ordre du jour, traitant de la routine syndicale, se sont déroulés en quelques minutes. Voici les points saillants de la rencontre: sensibilisation à une campagne nationale afin d'interpeller nos sénateurs au sujet du projet de loi C-10; suites du dossier des CPE; conflit à la Société d'aide au développement économique des collectivités (SADC) d'Arthabaska-Érable et important dossier de la valorisation et de la préservation des services publics présenté par la FSSS sur un fond de vision d'horreur de ce qui se trame dans notre dos au sein de notre système de santé.

naient alors selon le principe d'avoir toujours de grands stocks disponibles. L'individu n'avait la responsabilité de son poste seulement, il disposait toujours des pièces nécessaires et réalisait «ses opérations» en masse. La méthode LEAN change la donne par le concept de «just in time» qui

cherche à minimiser les stocks et donc à diminuer les coûts. La chaîne est vue à l'envers en remontant dans le temps, en évaluant combien de temps il faudra pour réaliser chaque étape. N'ayant plus de tampon, chaque employé devient donc responsable de sa position dans la chaîne et s'il faillit à sa tâche, c'est toute la chaîne qui pâtit. À ce stress, s'ajoute le fait qu'on cherche toujours à maximiser et améliorer chaque étape de la production ainsi qu'à normaliser celle-ci pour rendre les employés «interchangeables».

**3. Dans la réalité des institutions de santé,
qu'est-ce que ça implique ?**

Lorsqu'on tente d'appliquer cette méthode déjà déshumanisante à des institutions où le «produit» (*sic*) est un humain, on se trouve aux prises avec des phénomènes accablants. Ainsi, une représentante du CSSS de la Pointe-de-l'Île nous a dressé un portrait concret de la situation. Afin de minimiser les activités «sans valeur ajoutée», on demande aux personnes se déplaçant à domicile de noter la totalité de leurs activités (quotidiennement, avec des rencontres de suivi bihebdomadaires... et cela depuis 18 mois!). Par exemple, les 10 minutes de discussion au début d'une rencontre avec une personne âgée où l'on prend de ses nouvelles avant de lui faire son injection sont considérées comme une activité sans valeur ajoutée sans égard au fait que ce temps constitue un outil diagnostique important et un contact humain. Et ceci n'est qu'un exemple... Ce qui est le plus inquiétant, c'est que sous le couvert d'un partage des connaissances, l'administration recueille de plus en plus d'information sur le savoir-faire des individus, les rendant de plus en plus «remplaçables». De plus, alors que le budget de ce CSSS est déficitaire de 1,5 M\$, il a emprunté puis donné 400 000 \$ à une firme de consultants (ne connaissant rien aux tenants et aboutissants de la prestation de soins de santé) pour implanter la méthode LEAN. Il a déjà prévu de dépenser 500 000 \$ dans la même optique cette année plutôt que d'investir dans les soins. Il y a 27 projets LEAN qui se mettront en branle sur l'île de Montréal au cours des prochains mois.

SUR LE SPECA et les fondations

Philippe de Grosbois,
secrétaire à l'exécutif du SPECA

Nous devons lutter pour une société où la charité n'est pas nécessaire.

Slavoj Žižek, *penseur slovène,*
Occupy Wall Street, octobre 2011

Le fait d'être une nouvelle équipe à l'exécutif du SPECA nous amène à nous positionner sur un certain nombre de questions politiques. Si nous choisissons de nous inscrire en rupture avec ce qu'avait défendu l'équipe antérieure, il nous apparaît important de le justifier et de le soumettre à l'ensemble des enseignants. Et si nous choisissons de maintenir une position politique défendue antérieurement par l'exécutif du SPECA, il nous semble malgré tout nécessaire de l'argumenter afin que cette posture ne soit pas seulement appuyée sur la tradition, mais sur des principes et valeurs qu'il nous importe de défendre.

Ainsi, on nous a demandé si nous avons l'intention de contribuer à la Fondation du Collège. Ce texte a pour but de présenter les raisons pour lesquelles il me semble mal avisé pour le SPECA de le faire. Qu'on me comprenne bien : il n'est pas question ici d'interroger le choix d'individus de contribuer à la fondation, ni de critiquer le travail que fait l'équipe de la fondation. L'objectif est simplement de montrer que la bataille politique d'une organisation syndicale me semble mener dans une autre direction.

Développer une critique politique des fondations et du « philanthropisme » en général n'est pas chose facile. Parce qu'après tout, comment pourrait-on être contre le fait de donner ? Lorsqu'une compagnie, par le biais de sa marque, contribue financièrement à une cause, pourquoi aurions-nous intérêt à la dénoncer ? Comme me disait une amie à l'époque où Guy Laliberté, gourou du Cirque du Soleil, filait dans l'espace pour sa fondation One Drop, « comment être contre, il pourrait très bien ne pas donner ! » De même, on pourrait se demander pourquoi un syndicat, qui a à cœur la condition étudiante et l'appui à des causes justes, refuserait de donner de l'argent à une fondation ayant pour but de distribuer des bourses aux étudiants.

Le syndicalisme québécois s'est construit sur la base de la défense des intérêts du plus grand nombre : travailleurs, étudiants, immigrants, femmes, laissés-pour-compte. Cela a pris forme de plusieurs manières, notamment, par la mise en place et la valorisation de services publics, universels et gratuits pour toute la communauté. Les syndicats ont contribué à ce que ces services reposent sur la notion de justice sociale, et non sur la seule générosité ; autrement dit, qu'ils soient reconnus comme un **droit**, non comme un **privilège** qui serait accordé à celui qui en a les moyens ou à celui qui sait faire preuve de morale dans sa conduite.

À l'époque de Duplessis, nous avions l'aide « aux mères nécessiteuses » : celles-ci devaient faire signer leur demande au gouvernement par le curé de leur paroisse, mettant pécheresses et mécréantes dans l'embarras. C'est ici que se trouve la différence fondamentale entre l'aide par charité et l'appui par solidarité. La charité ne réduit pas le rapport de pouvoir entre l'organisation qui donne et l'individu qui reçoit. On pourrait même dire qu'elle renforce ce pouvoir : alors que l'organisation voit son prestige augmenter, l'individu doit montrer patte blanche et remercier ses généreux contributeurs. L'appui par solidarité inverse ce rapport : l'individu retrouve sa dignité en réclamant des puissants ce qui lui revient de droit.

On pourrait rétorquer que l'époque de l'Église toute puissante est révolue et que ces questions ne devraient plus nous inquiéter aujourd'hui. Or, au XXI^e siècle, les puissances privées qui rêvent de remplacer l'État ne sont pas religieuses mais économiques : ce sont les corporations d'affaires. S'il est si tentant pour ces corporations de donner aux fondations (ou même, de lancer les leurs), c'est qu'il s'y trouve un véritable pouvoir politique :

— Une contribution offre l'occasion d'une tapageuse publicité de « bon citoyen corporatif », alors que la contribution aux impôts se fait dans l'anonymat, et même, dans le plus banal respect de la loi. Elle est parfois même l'occasion, pour une compagnie, de voiler les sources mêmes de ses profits, qui peuvent

être à l'opposé de la cause qu'elle prétend soutenir. La cinéaste Léa Pool montre, dans son documentaire *L'industrie du ruban rose*, actuellement en salle, comment les campagnes du Ruban rose, qui ont théoriquement pour but de soutenir la recherche contre le cancer du sein, sont récupérées par des compagnies qui vendent des produits cancérigènes, mais qui peuvent ainsi redorer – ou rosifier – leur image de marque.

Une contribution est une opportunité, pour une entreprise, de réduire sa participation aux revenus de l'État. D'ailleurs, les lobbys corporatifs militent pour la **baisse** de leurs impôts et la **diminution** de l'implication de l'État dans la défense des services publics, alors même qu'ils contribuent à des fondations. Le don par charité peut être minime en comparaison à ce qu'une compagnie devrait contribuer au trésor public dans une société civilisée, mais les chèques à plusieurs chiffres le font discrètement oublier. Lors du tremblement de terre en Haïti, Jean-René Dufort avait montré que les dons de banques canadiennes au pays dévasté, qui avaient pourtant fait les manchettes, équivalaient à des dons de quelques sous pour le contribuable moyen.

De la part d'une organisation, une contribution à une fondation a le troisième avantage de lui donner de l'influence sur l'utilisation de l'argent qu'elle investit, alors que lorsqu'elle contribue par ses impôts, cette décision politique revient à l'ensemble d'une société démocratique. Ainsi, alors même que l'occupation de Wall Street, qui dénonçait la puissance des banques et des marchés financiers, battait son plein, on apprenait qu'en 2010, la banque JP Morgan Chase a donné 4,6 millions à la fondation du service de police new-yorkais! Il s'agit du plus gros don reçu par la fondation à ce jour. Charité bien ordonnée...

Poussons un peu plus loin la réflexion: les contributions d'organisations privées à des fondations sont, d'une certaine manière, l'avant-garde des partenariats public-privé. C'est le lieu par lequel l'entreprise privée investit dans un service public de manière à s'assurer qu'il sert bien ses intérêts. Ces rapports de proximité entre privé et public sont une cause directe de ce qu'on appelle pudiquement la corruption de nos gouvernements: on paie de manière à obtenir ce que l'on souhaite. Ce rapport clientéliste érode jour après jour la mission et la pérennité de nos services.

On objectera peut-être qu'il s'agit là de cas énormes, bien éloignés de l'œuvre d'une fondation collégiale. Or, on n'a qu'à regarder à quelques kilomètres de notre institution, au Collège Marie-Victorin, pour voir l'effet que peuvent avoir les contributions privées sur une institution publique. L'équipe sportive L'Impact, propriété de Saputo, s'est engagée à hauteur de 4 millions de dollars à investir dans la construction et la rénovation de terrains de soccer et de bâtiments de service, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (il est intéressant de noter que l'argent a été avancé par L'Académie de l'Impact, un organisme à but non lucratif, comme le sont la plupart des organisations philanthropiques émanant du milieu des affaires). Par ce projet,

«des terrains seront réservés à l'usage exclusif des joueurs d'élite juniors au détriment des étudiantes et étudiants du collège.¹»

Par conséquent, il m'apparaît important de garder l'oeil ouvert, si nous ne voulons pas qu'un jour l'auditorium du collège s'appelle l'Auditorium Telus... Quant à l'appui aux étudiants par le SPECA, il est évidemment fondamental, que ce soit de manière financière ou par des voies politiques. Donner, comme syndicat, quelques centaines de dollars à la Fondation du Collège peut apparaître plus concret qu'un appui politique, mais une forte solidarité, sur le terrain, qui pourrait contribuer à faire reculer le gouvernement sur la hausse des droits de scolarité, me semble un appui infiniment plus précieux. Empêcher une hausse des droits de scolarité, ça vaut bien une bourse à des étudiants...

¹ Philippe Hurteau, *L'Impact à Marie-Victorin : un cégep pour Saputo ?*, 10 novembre 2011. <http://www.iris-recherche.qc.ca/blogue/1%E2%80%99impact-a-marie-victorin-un-cegep-pour-saputo/>

Deux mots sur la convention

Congés

pour raisons familiales
de longue durée

Comme nous vous le mentionnons dans le *Deux mots sur de la convention* du SPECA-Hebdo du 20 octobre 2011, la convention nous donne la possibilité de nous absenter pour une courte durée (jusqu'à concurrence de 10 jours) pour des raisons familiales, journées qui sont déduites de votre banque de congés de maladie (voir clause 5-9.06 a). Au moment de mettre sous presse, malgré nos demandes répétées, le collège n'a toujours pas ajusté le module «absence des enseignants» d'Omnivox pour tenir compte de cette possibilité qu'offre la convention. J'espère que personne ne retenait son souffle.

Si votre présence est requise auprès d'un de vos proches en raison d'une grave maladie ou d'un grave accident, vous pouvez vous absenter pour une période maximale de 12 semaines sur une période de 12 mois. Il s'agit d'un congé sans traitement, qui peut être prolongé jusqu'à concurrence de 104 semaines si l'enfant mineur de l'enseignant est atteint d'une maladie grave, potentiellement mortelle, ou si l'enfant mineur d'un enseignant a subi un préjudice corporel grave en conséquence d'un acte criminel (le rendant incapable d'exercer ses activités régulières). Ces congés sont décrits à la clause 5-9.06 B) (qui reprend des articles des Normes du travail).

Josée Déziel, trésorière à l'exécutif du SPECA